



24 Avril 2017



Présents : Philippe Delvaux | Pierre Richard | Ferdinando Palmeri | Christian Jassogne | Vincent Gallez | Steve Evrard (secrétaire) | Christian Daems | Jean Fourez | Monique Misenga



Excusé(e)s : Abdelkhalek Ben El Mostapha |
Absents : | Nancy Schroeders | Bousad Benchaba

Ordre du jour

▪ Concours 3D

A ce jour (24 avril 2017), la souscription publique a permis de récolter 300€. Des promesses de dons existent et devraient permettre de doubler le montant. Cependant, on est clairement loin de l'ambition affichée (min. 1.500€). Si nous atteignons les 1.000€, il est possible de retourner vers le conseil communal du 23 juin 2017 et d'y défendre l'idée d'organiser le concours (hors achat imprimante). Afin d'organiser la relance de l'information sur la souscription, nous décidons de :

- Faire un courrier qui sera remis à tous les conseillers communaux réunis ce mardi 25 avril 2017.
- Relance via différents groupes Facebook
- Relance vers les différents réseaux des membres du Conseil
- Contacter des sociétés à caractère numérique/informatique dans la région (LLN, Ottignies, Wavre, MSG)

La société FabLab a été informée du report du projet à l'automne 2017. De toute manière, la Ville devra procéder à 3 offres de prix avant de choisir le fournisseur. A cet égard, la note proposée par Philippe Delvaux pour cet « appel d'offre » doit être légèrement amendée. Elle est jointe au présent compte-rendu. Une nouvelle mouture sera présentée au prochain conseil consultatif. Une note détaillant l'appel à candidature a aussi été rédigée et présentée par Philippe. Elle sera communiquée au grand public cet été. Lors de la première rencontre avec les candidats retenus, il faudra veiller à bien expliquer la démarche et ce qui est attendu d'eux comme production = « objet symbolisant la ville d'Ottignies-LLN ».

▪ Conseil communal numérique

Rappel : mandat du CCN = étude de faisabilité

Le Président et le vice-président du conseil consultatif ont une rencontre programmée ce vendredi 28 avril 2017 avec l'Institut des Arts et Diffusion (IAD) pour envisager une collaboration dans le cadre du projet de retransmission (numérique) du conseil communal. L'IAD est intéressée car elle a le souhait d'intégrer ce type de support dans son programme pédagogique.

Plusieurs options devront être présentées au collège communal : collaboration avec un partenaire public/privé, sous-traitance, équipement définitif de la salle, ... D'autres villes belges (Crisnée, Waterloo, Charleroi, ...) et françaises (Chartre, ...) retransmettent leur conseil local. Il serait intéressant de les contacter pour évaluer les « retombées » qu'ils ont pu observer (nombres de connectés en live/différé, retour des habitants, etc.).

▪ Vote électronique

Une note fixant quelques balises a été présentée par Christian Daems : qui peut voter ? Pour quel objet ? Comment ? Elle est jointe au présent compte-rendu. Ce sujet passionne et les échanges sont très pertinents et constructifs.

En voici quelques extraits non-exhaustifs :

- Comment vérifier que les personnes votent réellement ?
- Les enjeux économiques sont parfois très importants et peuvent amener à des comportements frauduleux.
- Distinguer vote / enquête / sondage / consultation.
- A quelle(s) fin(s) ce type d'outil numérique peut-il servir ?
- Comment susciter la confiance dans les outils numériques chez les habitants ?
- Est-il nécessaire de garantir l'anonymat ?
- Des critères objectifs pourraient aider à baliser le recours au vote électronique (nombres de votant, sujet hors enjeux éco/financier, projets 100% publics, etc.)

Sans conclure le sujet, les membres sont unanimes pour dire qu'il est impossible de garantir l'identité réelle du votant, la confidentialité et l'anonymat. Pour creuser le sujet, nous allons inviter une société – Elegio - qui a de l'expérience (élections sociales 2016) et qui a développé un module « URN » qui permet le vote électronique. Nous aurons l'occasion de leur poser toutes nos questions d'ordre techniques et déontologiques.

Conseil Consultatif du Numérique Compte-rendu réunion

▪ Divers

- La semaine du Numérique tombe en même temps que les 24h vélos de LLN ! Une réunion est organisée dans les prochains jours et devraient clarifier la situation. Trois thèmes ont été choisis par l'UCL et ses partenaires : BD numériques, jeux vidéo et art numérique).
- Pour info, le FabLab organise un atelier de création de robot ouvert à toutes/tous.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil consultatif du Numérique est fixée au

Mercredi 24 mai 2017 à 19h30

à l'Hôtel de Ville | Salle de la Rotonde

L'ordre du jour :

- Concours 3D (Suivi)
- Retransmission du Conseil communal (suivi)
- Vote électronique (suivi)
- Divers

Publication BCO

N°	Date limite	Publication
206	27/02/2017	Lun-Mar 3-4 avril
207	02/05/2017	Lun-Mar 5-6 juin
208	10/07/2017	Lun 14 août
209	04/09/2017	Lun-Mar 9-10 octobre
210	30/10/2017	Lun-Mar 4-5 décembre

Publication Boussole

N°	Date limite	Publication	Agenda
80	24/04/2017	1/6 (distr.entre 22 et 26/5)	1/6 au 14/09
81	16/08/2017	15/9 (distr.entre 11 et 15/9)	15/9 au 14/11
82	12/10/2017	15/11 (distr.entre 7 et 10/11)	15/11 au 15/01/2018

Conseil Consultatif du Numérique – Espace du Cœur de Ville, 2

✉ ccn@olln.be ☎ 010 43 60 90 - 📠 010 43 60 99

Documents annexes

1. Appel à candidature Concours d'impression 3D (Philippe)
2. 'Cahier des charges' pour la mise en concurrence.(Philippe)
3. Synthèse vote électronique (Christian)

Concours impression 3D

Appel d'offre pour donner la formation de début octobre

Contexte

Le Conseil Consultatif du Numérique de Ottignies-Louvain-la-Neuve organise un concours d'impression en 3 dimensions (3D).

Pour les participants, ce concours offre une opportunité de se former gratuitement à l'usage d'une nouvelle technologie et, pour les plus créatifs, de gagner un prix.

Le concours consiste à créer un objet qui symbolise la ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve. L'objet est conçu à l'aide d'un logiciel informatique et fabriqué sur une imprimante en 3D.

Ce concours est ouvert à 12 citoyens de Ottignies-Louvain-la-Neuve, âgés de plus de 16 ans. Tous les citoyens intéressés à participer au concours peuvent rentrer un formulaire de candidature sur base duquel le jury sélectionne les participants.

La formation est offerte ainsi que l'aide lors du développement et de l'impression de l'objet.

La remise du prix se fait en public.

Ce concours est entièrement financé par une « souscription publique ». Les fonds récoltés servent aussi à l'acquisition d'une imprimante 3D qui sera mise à disposition à l'Espace Public du Numérique (EPN) de Ottignies.

Il s'agit donc d'un réel concours participatif.

Le planning est le suivant :

- Pour le 22 septembre au plus tard : dépôt des candidatures
- Pour fin septembre : sélection des 12 candidats par le jury
- Début octobre : formation à l'usage du logiciel et au fonctionnement de l'imprimante 3D
- Pour le 5 novembre : livraison de l'objet
- Début décembre : proclamation des gagnants

Conseil Consultatif du Numérique Compte-rendu réunion



Le jury est composé

- des membres du conseil consultatif du numérique et du Bourgmestre de Ottignies-Louvain-la-Neuve
- des personnes qui ont donné la formation à l'imprimante 3D
- des contributeurs à la « souscription publique » qui ont manifesté le souhait de participer au jury

Appel d'offre

Cet appel d'offre porte sur :

- une formation d'une demi-journée début octobre pour 12 personnes pour apprendre à utiliser un logiciel convivial de création d'objet en 3D et une imprimante 3D
- l'accompagnement individuel des 12 personnes de début octobre au 5 novembre dans la réalisation et l'impression des objets en 3D qu'elles conçoivent
- l'impression des objets en 3D
- la participation au jury du concours qui se réunira fin septembre
- présence lors de la séance de remise des récompenses début décembre

Toutes ces activités doivent se faire sur le territoire de Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le budget disponible est d'environ 600 euros.

Les offres doivent être envoyées au plus tard pour le 10 juin 2017 à l'adresse mail ccn@olln.be.

Pour toute question concernant ce concours, vous pouvez vous adresser à l'adresse mail ccn@olln.be.

Appel à candidatures

Le Conseil Consultatif du Numérique de Ottignies-Louvain-la-Neuve organise un concours d'impression en 3 dimensions (3D).

Le concours consiste à créer un objet qui symbolise la ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve. L'objet est conçu à l'aide d'un logiciel informatique et fabriqué sur une imprimante 3D.

Ce concours est ouvert à 12 citoyens de Ottignies-Louvain-la-Neuve, âgés de plus de 16 ans. Tous les citoyens intéressés à participer au concours peuvent rentrer un formulaire de candidature sur base duquel le jury sélectionne les participants.

La formation est offerte ainsi que l'aide lors du développement et de l'impression de l'objet.

La remise du prix se fait en public.

Conseil Consultatif du Numérique Compte-rendu réunion



Ce concours est financé par une « souscription publique ». Les fonds récoltés servent aussi à l'acquisition d'une imprimante 3D qui sera mise à disposition à l'Espace Public du Numérique (EPN) de Ottignies.

Il s'agit donc d'un réel concours participatif.

Pour les participants, ce concours offre une opportunité de se former gratuitement à l'usage d'une nouvelle technologie et, pour les plus créatifs, de gagner un prix.

Comment participer ?

- pour le 22 septembre au plus tard : envoyer sa candidature à l'adresse mail ccn@olln.be

Le formulaire de candidature doit se limiter à 1 page et reprendre les coordonnées du candidat, un texte de motivation ainsi qu'une description des connaissances en informatique (logiciels, systèmes, utilisation,...)

- fin septembre : réunion du jury se réunit et sélection des 12 candidats

- Début octobre : assister à la formation à l'usage du logiciel et au fonctionnement de l'imprimante 3D

- Pour le 5 novembre : livrer l'objet

- Début décembre : assister à la proclamation des gagnants

Le jury est composé

- des membres du conseil consultatif du numérique et du Bourgmestre de Ottignies-Louvain-la-Neuve

- des personnes qui ont donné la formation à l'imprimante 3D

- des contributeurs à la « souscription publique » qui ont manifesté le souhait de participer au jury

Pour toute question concernant ce concours, vous pouvez vous adresser à l'adresse mail ccn@olln.be.

3. Synthèse vote électronique (Christian)

Réflexions sur le vote

VOTER, qu'est-ce que c'est ?

Manifestation de volonté ... à l'occasion d'une prise de décision (Larousse)

1. Qui peut, ou doit, VOTER ?

Les organisateurs du vote déterminent qui sont les personnes qui peuvent ou doivent voter (par exemple: les ouvriers de Caterpillar).

Ils devront donc, par rapport à ce choix:

- s'assurer de l'identité du votant, de façon à savoir
 - . s'il est autorisé à le faire
 - . s'il a rempli son obligation (si le vote est obligatoire)
 - . si son vote est unique (empêcher les votes multiples)
- s'assurer que son vote représente bien son opinion propre sans possibilité d'identifier le votant (le vote doit rester secret) de façon à éviter la possibilité de le monnayer ou de le rendre sensible aux menaces extérieures.

2. Pour qu(o)i et comment VOTER ?

On exprime son choix pour un candidat ou un projet en cochant la case correspondante. (Je vote pour Magnette, contre l'extension de l'esplanade)

La définition du choix doit éviter toute ambiguïté

Le choix peut représenter un vote nul ou être un choix multiple (panachage) autorisé ou pas.

3. Que faire après avoir VOTE ?

On comptabilise chacun des votes dans l'intention de prendre une décision

La collecte des données doit éviter les fraudes à chaque étape du procédé:

- intégrité dans le stockage des votes
- intégrité des colis transportés
- intégrité des personnes en charge du comptage
- intégrité dans la publication des résultats